

NOTE D'INFORMATIONS

Règlement Intérieur

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de prendre connaissance du Règlement Intérieur du Circuit.

Décharge de responsabilité

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de faire signer à chaque pilote la décharge de responsabilité du Circuit et de remettre ces décharges au Chef de piste avant le début de la journée.

Nouvelles Règles Techniques et de Sécurité de la FFSA

La nouvelle réglementation de la FFSA s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016. Nous vous invitons à consulter ces nouvelles RTS, notamment les pages 22 et 23 pour la constitution des plateaux par poids.

Restauration – Location de salle

Pour toute demande de restauration ou de location de salle, nous vous invitons à contacter le Service Événementiel du Circuit : par téléphone au 03 86 21 80 00 ou par mail à l'adresse commercial@circuitmagnycours.com.

Caméras embarquées

Il est strictement interdit d'embarquer des caméras de type GoPro sur les motos, uniquement tolérées à l'intérieur des voitures fermées avec une fixation sérieuse.

Voie des stands

Les mineurs de moins de 16 ans sont interdits sur la voie des stands.

Toute personne présente sur la voie des stands devra être munie de chaussures fermées et de vêtements couvrants.

Animaux

Il est interdit de faire entrer des animaux, sauf les chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles.